

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	45 (2018)
Artikel:	Un prince prussien pour la Suisse? : La réponse royaliste du diplomate neuchâtelois Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres face aux révolutions helvétiques (1798-1815)
Autor:	Ackermann, Nadja
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1077767

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un prince prussien pour la Suisse?

La réponse royaliste du diplomate neuchâtelois Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres face aux révolutions helvétiques (1798–1815)*

Nadja Ackermann

A Prussian Prince as Head of Switzerland? The Royalist Answer of a Diplomat from Prussian Neuchâtel to the Revolutionary Upheavals in Switzerland (1798–1815)

This essay sheds light on how Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753–1822), a diplomatic actor from Neuchâtel, an allied territory of the Old Swiss Confederacy, then representing the Prussian king in Switzerland, followed the revolutionary developments in the Helvetic Republic and the Swiss Confederation. It shows how Chambrier d'Oleyres attempted to seize on the changes ushered in by the revolution to link the destinies of Switzerland and Prussia by establishing a sort of stadtholder in Switzerland. The essay then probes to what extent Chambrier d'Oleyres was able to put this plan into practice as he took part in the discussions over the constitutional reorganisation of Switzerland at the long Federal Diet of 1814–1815.

«Comment établiriez-vous un gouvernement central? [...] Quel est l'homme assez accrédité parmi vous par ses talents et ses services?»¹ En posant cette question en décembre 1802 lors de la Consulte convoquée à Paris, Napoléon Bonaparte était en bonne compagnie. Parmi les observateurs extérieurs régnait l'image d'une Suisse géostratégiquement centrale mais complètement décentralisée d'un point de vue constitutionnel. Les princes européens qui voulaient conclure un traité avec les membres du Corps helvétique pour recruter des mercenaires suisses – leur principal intérêt dans la région – devaient se préparer à des négociations extrêmement onéreuses en temps et

* Je remercie Jean-Claude Waquet pour ses commentaires et Maud Harivel pour les corrections linguistiques du texte.

¹ Napoléon Bonaparte, Allocution aux cinq députés de la Suisse le 11 décembre 1802, in: Correspondance de Napoléon I^{er}, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, vol. 8, Paris 1861, pp. 163–167.

en argent.² L'invasion de l'armée française en mars 1798, entraînant l'effondrement des structures fédératives, souligna douloureusement du côté suisse les faiblesses de celles-ci. Pourtant, la République helvétique, érigée sur les débris du Louable Corps des XIII cantons, s'avéra être une chimère éphémère. Conçu d'après le modèle français de 1795, l'Etat centralisé fut construit sur une base branlante dès la pose de la première pierre. En moins de deux ans, la République helvétique fut secouée par quatre coups d'Etat. Ces échecs devinrent le point de départ d'une nouvelle construction constitutionnelle. Mais les architectes n'arrivaient pas à se mettre d'accord : Etat centralisé ou union d'Etats décentralisée? Ce débat fut tranché en dehors de la Suisse par des acteurs étrangers qui ne se contentèrent pas de le suivre avec attention mais, au contraire, participèrent activement aux négociations.

A l'image du débat parmi les Suisses, les observateurs étrangers faisaient entendre maintes voix différentes. Leurs discussions aboutirent de temps à autre à de curieuses solutions. L'une d'entre elles fut proposée par Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753–1822), ministre de Prusse en Suisse et descendant d'une famille de Neuchâtel. Chambrier d'Oleyres crut avoir trouvé un remède aux troubles révolutionnaires qui secouaient la République helvétique quand il écrivit à son maître Frédéric-Guillaume III: «Un Prince qui fût lié par le sang à Votre Majesté, [...] ce seroit sous [de] tels auspices que la Suisse pourroit retrouver son repos et son bien être par la conciliation des partis qui la déchirent, et obtenant de l'Europe une considération [...] que ses divisions intestines et des circonstances funestes lui ont fait perdre».³ Un prince prussien aurait-il pu sauver la République helvétique? Aussi étrange que cela puisse paraître à nos yeux, l'idée de sortir de l'impasse révolutionnaire par une voie monarchique semblait être l'unique solution pour certains observateurs. Puisque, au tournant du XVIII^e siècle, l'ordre monarchique était loin d'être démodé⁴, Chambrier d'Oleyres ne fut pas le seul à envisager une tête couronnée pour un Corps helvétique restauré.

² Andreas Affolter, *Verhandeln mit Republiken. Die französisch-eidgenössischen Beziehungen im frühen 18. Jahrhundert*, Köln 2017 (Externa 11).

³ Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz (désormais: GStPK), I. HA, Rep. 11, Akten, Nr. 10128, fol. 71–72.

⁴ Dieter Langewiesche, *Monarchy – Global. Monarchical Self-Assertion in a Republican World*, in: *Journal of Modern European History* 15 (2017), S. 280–307.

Dans cet article, l'analyse de la mission diplomatique de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres nous permet d'éclaircir dans un premier temps le point de vue d'un acteur diplomatique, au service d'un prince européen et provenant d'un canton allié de la Confédération, sur les événements en Suisse. Dans un deuxième temps, nous expliquons comment, dans le cadre d'un scénario révolutionnaire, Chambrier d'Oleyres essaya de lier le sort de la Suisse à celui de la Prusse par l'intermédiaire d'un prince prussien – un arrangement avant tout favorable à la principauté de Neuchâtel. Nous démontrons enfin, dans un troisième temps, dans quelle mesure Chambrier d'Oleyres profita de sa fonction d'envoyé prussien à la longue Diète en 1814 pour proposer ses idées lors des débats sur la nouvelle Constitution suisse.

Un regard neuchâtelois sur la Suisse

A première vue, il semble aller de soi qu'un envoyé diplomatique du roi de Prusse propose une solution monarchique. Mais un bref coup d'œil sur la biographie de l'envoyé en question nous invite à réviser notre première impression: il semble que son projet soit moins l'expression des convictions d'un serviteur de la monarchie que le résultat des réflexions d'un noble étroitement lié à sa patrie, c'est-à-dire la principauté de Neuchâtel.

Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres était né le 4 octobre 1753 à Neuchâtel.⁵ Il était l'unique fils survivant de l'officier Charles-Louis de Chambrier (1690–1770) et le petit-fils du puissant conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, Jean-Pierre Brun d'Oleyres (1681–1757). De son grand-père,

⁵ La carrière diplomatique de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres fait l'objet d'un projet de recherche financé par le FNS et intitulé provisoirement «Sattelzeit der Diplomatie? Politische Semantiken und Verhandlungspraktiken in der Carrière diplomatique von Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753–1822)». Sur la carrière diplomatique de Chambrier d'Oleyres, cf. Eddy Bauer, Chambrier d'Oleyres et la politique helvétique de la Prusse en 1814 et 1815, in: *Musée neuchâtelois* 40 (1953), pp. 3–18; Nadir Weber, Zwei preussische Diplomaten aus Neuchâtel. Jean de Chambrier und Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres zwischen Fürstendienst, Familieninteressen und Vaterlandsdiskursen, in: *xiii.ch. Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für die Erforschung des 18. Jahrhunderts* 3 (2012), pp. 142–157.



Abb. 1: Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753–1822) comme gouverneur de Neuchâtel, peinture à huile vers 1816.

Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.

Chambrier d'Oleyres hérita non seulement le prénom, mais également le domaine d'Oleyres, situé dans le bailliage bernois d'Avenches dans le Pays de Vaud. De par son lieu de naissance, Chambrier d'Oleyres était sujet du roi

de Prusse, devenu prince de Neuchâtel depuis 1707. Il appartenait à une branche de la famille de Chambrier qui avait soutenu les ambitions politiques de la maison de Brandebourg en 1707 et qui, par la suite, devint un important point d'appui de la domination prussienne à Neuchâtel. Attestée à Neuchâtel depuis le XVI^e siècle, la famille de Chambrier était toujours représentée dans l'administration locale et notamment au Conseil d'Etat. Une carrière au sein de l'administration neuchâteloise était également en vue pour Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres.

Cependant, pendant son séjour à l'académie des nobles à Turin de 1775 à 1777, le jeune Chambrier d'Oleyres prit la décision de ne point poursuivre une carrière locale. En se tournant vers le service diplomatique des rois de Prusse, il aspirait à suivre les traces de son parent Jean de Chambrier (1686–1751), qui fut ministre prussien à la cour de Versailles pendant trente ans. A cette fin, Chambrier d'Oleyres se rendit à Berlin en été 1779. Au bout de quelques mois, il réussit effectivement à profiter de son statut de «neveu» de Jean de Chambrier pour se hisser au premier rang dès qu'un poste diplomatique devint vacant. En février 1780, Frédéric II le nomma envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à la cour de Sardaigne. Pendant une vingtaine d'années, Chambrier d'Oleyres représenta la Prusse à Turin. Ce ne fut qu'en 1798, lorsque le roi de Sardaigne Charles-Emanuel IV (1751–1819) dut s'exiler, que Chambrier d'Oleyres retourna à Neuchâtel. Il y fut alors accompagné par son neveu Frédéric-Alexandre (1785–1856) qu'il venait d'adopter en 1797 – Chambrier d'Oleyres ne fut jamais marié et n'eut aucun enfant naturel – pour le préparer à sa succession. Bien que Chambrier d'Oleyres restât formellement accrédité auprès du roi de Sardaigne pendant six ans, il prêtait de plus en plus attention aux événements qui troublaient la Suisse voisine et par conséquent menaçaient la principauté de Neuchâtel.

En 1805, Chambrier d'Oleyres fut officiellement accrédité auprès de la Confédération suisse. Cela se fit à la demande du gouvernement suisse qui depuis longtemps considérait le Neuchâtelois comme la clef d'accès au puissant protecteur du nord de l'Europe. En effet, dès son entrée dans la carrière diplomatique en 1780, Chambrier d'Oleyres entretint des relations avec des magistrats suisses et en particulier – à cause du fief bernois d'Oleyres – avec des magistrats de la République de Berne. En agissant ainsi, Chambrier d'Oleyres poursuivait une tradition familiale: en effet son grand-père maternel, Jean-Pierre de Brun d'Oleyres, avait été en étroite correspon-

dance avec d'influents magistrats de la ville de l'Aar. De ce fait, Frédéric Guillaume I^{er} (1688–1740) l'avait chargé en 1733 des négociations avec la République bernoise.⁶ L'exemple de Brun d'Oleyres illustre bien à quel point dans un territoire exposé et toujours inquiet pour sa sécurité, la frontière entre relations personnelles et relations politiques était floue. Du point de vue des élites neuchâteloises, le remède au problème sécuritaire résidait depuis toujours dans la reconnaissance de leur alliance confédérale avec la Suisse voisine.

Dès son séjour à Turin, Chambrier d'Oleyres n'avait laissé passer aucune occasion de mettre à profit ses relations privilégiées avec la cour de Berlin afin de promouvoir les intérêts de sa patrie en matière de sécurité ainsi que ceux de sa propre famille. Faisant d'une pierre deux coups, il procura, par exemple, à son cousin Jean-François de Chambrier (1740–1813) le poste de conseiller de légation prussien en Suisse: cette charge devait permettre à Jean-François, d'une part, de multiplier les liens de la famille en Suisse et d'autre part, de renforcer les relations entre la Prusse et la Suisse.⁷ De plus, Chambrier d'Oleyres tenta à plusieurs reprises de réaffirmer le statut helvétique de la principauté par la conclusion de traités – signés par la Prusse ou par les cantons mais surtout reconnus par les autres puissances – qui devraient faire état de l'appartenance de Neuchâtel à la Suisse.⁸

A travers ses tentatives, Chambrier d'Oleyres poursuivait les efforts des Neuchâtelois qui, depuis le début du XVIII^e siècle, essayaient intensivement de renforcer les liens avec la Suisse, indispensables en matière de sécurité

⁶ Nadir Weber, *Lokale Interessen und grosse Strategien. Das Fürstentum Neuchâtel und die politischen Beziehungen der Könige von Preussen (1707–1806)*, Köln 2015 (Externa 7), pp. 301–303.

⁷ Jean-François de Chambrier fut chargé d'inventorier les Archives d'Etat de Neuchâtel. S'intéressant à l'histoire du pays, il fut en correspondance avec un grand nombre de personnes en Suisse, cf. Alfred Schnegg, *Jean-François de Chambrier et le classement des anciennes archives neuchâteloises*, in: *Musée neuchâtelois* 14 (1977), pp. 63–78. Je remercie Christophe d'Epagnier de m'avoir indiqué cet article.

⁸ Ernst Oppliger, *Neuenburg, die Schweiz und Preussen 1798–1806*, in: W. Oechsli (et al.) (éds), *Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft*, Zürich 1914/15, pp. 469–591.

militaire et de développement économique du pays.⁹ Pour soutenir de telles démarches, la rédaction de mémoires formait un important moyen de communication politique du côté neuchâtelois: ainsi, dans le cadre du renouvellement de l'alliance entre la France et les cantons suisses en 1777, les *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Valangin* du conseiller d'Etat Jérôme-Emmanuel Boyve (1713–1810) sortirent des presses. Boyve formula, entre autres, des arguments géographiques et politiques afin de démontrer l'appartenance de Neuchâtel à l'ancienne Confédération. Toutefois, le cœur de son argumentation s'appuie sur des raisonnements historiques tirés de la *Chronique des chanoines* – ouvrage considéré comme authentique alors, mais dont nous connaissons aujourd'hui le caractère purement fictif.

Pendant longtemps, les tentatives neuchâteloises ne furent pas couronnées de succès. Il fallut attendre la crainte d'une France révolutionnaire pour rallier les Suisses aux idées neuchâteloises. L'intérêt de la Suisse à la meilleure protection stratégique possible à l'ouest permit enfin aux Neuchâtelois d'atteindre leur objectif: en 1792, le Neuchâtelois et envoyé extraordinaire du roi de Prusse, Louis de Marval (1745–1803), réussit à faire inclure Neuchâtel dans le *Neutralitätsbezirk* suisse.¹⁰ Mais la joie fut de courte durée. L'effondrement du louable Corps helvétique et la fin de l'indépendance des cantons en 1798 rendit non seulement obsolète l'inclusion dans ladite neutralité mais de plus, elle mit fin aux anciennes combourgosités, si essentielles à la sécurité de la principauté.

L'ambiance était donc tendue quand, en décembre 1798, Chambrier d'Oleyres quitta Turin pour se rendre à sa résidence de campagne à Cormondrèche près de Neuchâtel. Pourtant, ses expériences diplomatiques ainsi que ses lectures lui avaient enseigné à observer le monde à travers l'optimisme du siècle des Lumières et à tirer le meilleur parti de chaque

⁹ Weber, Lokale Interessen; et *idem*, Vom Nutzen einer prekären Lage. Das Fürstentum Neuchâtel, seine auswärtigen Protektoren und die preussische Distanzherrschaft, in: T. Haug /*idem*/C. Windler (éds), Protegierte und Protektoren. Asymmetrische politische Beziehungen zwischen Partnerschaft und Dominanz (16. bis frühes 20. Jahrhundert), Wien 2016, pp. 311–326. Weber démontre comment les Neuchâtelois surent profiter de leur double affiliation pour faire valoir leurs intérêts.

¹⁰ *Ibid.*

situation. Conformément à cette façon de penser, le Neuchâtelois vit rapidement en la révolution helvétique une chance à saisir. Il esquissa un scénario qui, selon lui, offrirait une situation avantageuse aussi bien pour la Prusse, que pour Neuchâtel et la Suisse: il s'agissait de mettre un prince prussien à la tête du Corps helvétique qui, quant à lui, devait renaître de ses cendres.

Un prince prussien pour la Suisse

Pour son scénario, de Chambrier d'Oleyres s'inspira d'une pétition de quelques magistrats du jeune canton du Léman. Ces derniers, après que Frédéric-César de La Harpe (1754–1838) fut chassé par le coup d'Etat du 7 janvier 1800, envisagèrent d'unir le Léman à Neuchâtel afin de bénéficier de la protection de l'aigle prussien.¹¹ Lorsque Chambrier d'Oleyres eut vent de ce projet de pétition, il se vit conforté dans son idée: si, après la fin de la seconde guerre de coalition, on donnait une nouvelle Constitution à la République helvétique, celle-là aurait sûrement besoin d'un monarque puissant comme garant qui, pour sa part, pourrait être indemnisé par le droit de choisir un président pour la Suisse selon ses préférences.¹² Quelle puissance était la mieux adaptée à fournir ce garant si ce n'est la Prusse? Le comité exécutif de la République helvétique lui-même n'avait-il pas demandé l'aide de Frédéric-Guillaume III?¹³ Enfin, l'histoire n'avait-elle pas, elle aussi, déjà suggéré une garantie prussienne? Cependant, pour développer ce dernier argument et convaincre le roi, les dépêches officielles n'offraient pas assez de place. C'est pourquoi Chambrier d'Oleyres décida de se servir d'un autre média, déjà éprouvé dans la communication politique par ses compatriotes: le mémoire.¹⁴

¹¹ Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Fonds de Chambrier, Journal de Chambrier d'Oleyres, Tome 29, 18.2.1800 (désormais: Journal Tome X, date).

¹² Journal Tome 29, 18.2., 27.2., 29.3. et 17.6.1800; GStPK, I. HA, Rep. 11, Akten, Nr. 10128, Fol. 74–75.

¹³ Journal Tome 29, 29.3.1800.

¹⁴ Pour le mémoire en tant que média de communication politique, cf. Weber, *Lokale Interessen*, pp. 219–225.

En juin 1800, Chambrier d'Oleyres rédigea un *Mémoire sur Casimir, Margrave de Brandebourg-Baireuth*.¹⁵ Ce texte lui servit à justifier son scénario pour la Suisse, déjà esquissé dans ses dépêches officielles, en s'appuyant sur des arguments historiques. Faisant suite à un précédent travail historique, rédigé en réponse à une question de l'Académie des sciences de Berlin, il visait à faire connaître un acteur encore peu présent dans les écrits sur la glorieuse ascension de la maison de Brandebourg: le margrave Casimir de Brandebourg-Kulmbach (1481–1527). D'après Chambrier d'Oleyres, le margrave fut député par l'électeur de Brandebourg au congrès de Bâle en 1499 et joua avec succès le rôle de médiateur entre les parties en litige pendant la guerre de Souabe.¹⁶ De ce fait, Casimir de Brandebourg jouissait d'une telle faveur auprès des Suisses qu'ils semblaient «disposés à le mettre à la tête des troupes qui pourroient être destiné[e]s à garantir leur territoire & l'indépendance qu'il venoit de leur assurer»¹⁷.

En se référant au XV^e siècle, époque pendant laquelle les Suisses auraient déjà envisagé de placer un margrave de Brandebourg à la tête de leur défense, Chambrier d'Oleyres liait astucieusement l'histoire illustre de la Prusse au sort de la Suisse. L'objectif du mémoire sur Casimir était, au moyen d'une louange historique de la dynastie, de solliciter la médiation du roi de Prusse pour régler les conflits suisses à l'aube du XIX^e siècle. Tout comme trois cents ans auparavant, la maison des Hohenzollern devait garantir l'indépendance et l'intégrité suisses. En vue de la stabilité future, on devait, de plus – comme

¹⁵ Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, *Mémoire sur Casimir, Margrave de Brandebourg-Baireuth*, in: *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres* 1801, pp. 14–22, version en ligne: <http://bibliothek.bbaw.de/bibliothek-digital/digitalequellen/schriften> (10.03.2017); *Journal Tome 29*, 17.6., 23.6.1800.

¹⁶ D'après l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, Casimir fut nommé à cette fonction par Maximilien I^{er} du Saint-Empire, Theodor Hirsch, «Kasimir», in: *Allgemeine Deutsche Biographie* 4 (1876), pp. 43–53, version en ligne: <https://www.deutsche-biographie.de/gnd102374090.html#adbcontent> (10.03.2017). Chambrier d'Oleyres connaissait cette version, fautive selon lui, et voulait la corriger, *Journal Tome 32*, 14.1.1804. Il se rangeait donc derrière l'historien genevois Paul-Henri Mallet, qui avait déjà corrigé cette faute dans son *Histoire des Suisses ou Helvétiens: depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours*, vol. 2, Genève 1803, p. 333.

¹⁷ Chambrier d'Oleyres, *op. cit.*, pp. 19–21.

le suggérèrent les dépêches de Chambrier d'Oleyres – réaliser ce qui n'avait pas été mis en place en 1499: un prince prussien devait être placé à la tête des forces militaires suisses et garantir la neutralité helvétique.

Même si Chambrier d'Oleyres ne l'emploie ni dans ses dépêches ni dans son mémoire, le terme de «stathoudérat prussien» proposé par l'historien Roulet exprime clairement l'idée fondamentale du Neuchâtelois.¹⁸ La fonction de stathoudérat, qui au vu des Provinces Unies a un caractère semi-monarchique,¹⁹ aurait été avantageuse selon Chambrier d'Oleyres pour toutes les parties concernées: la Suisse aurait finalement eu un chef fort pour sa défense territoriale et la Prusse aurait gagné en influence sur un pays géostratégiquement important au cœur de l'Europe. Mais avant tout – ce que Chambrier d'Oleyres ne dit pas explicitement – cette solution aurait été bénéfique pour Neuchâtel: la principauté aurait pu non seulement renouer des contacts cruciaux, en termes de sécurité, avec la Suisse, mais elle aurait pu finalement les fortifier et assurer ainsi la domination du roi de Prusse dans la périphérie de sa monarchie. C'est pourquoi, la réponse royaliste de Chambrier d'Oleyres représente moins une prise de position pour un gouvernement monarchique de la part d'un ministre prussien, qu'elle fut la manifestation des intérêts de sécurité de la part d'un aristocrate né dans une principauté pour laquelle l'existence d'une Suisse fédérale et tranquille semblait indispensable.

A Berlin, la suggestion de Chambrier d'Oleyres de placer un Prussien à la tête de la Suisse fut bien accueillie. Il fut invité à poursuivre ses réflexions en secret.²⁰ Le Neuchâtelois avait pris les devants avant de recevoir l'instruction de Berlin. En effet, dès son retour à Neuchâtel en 1798, il était entré en

¹⁸ Louis-Edouard Roulet, De la Révolution à la Restauration, in: Neuchâtel et la Suisse, ouvrage publié par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, Neuchâtel 1969, pp. 127–226, ici p. 175.

¹⁹ André Holenstein, Thomas Maissen, Maarten Prak, Introduction: The Dutch and Swiss Republics Compared, in: *idem*, The Republican Alternative. The Netherlands and Switzerland Compared, Amsterdam 2008, pp. 11–26.

²⁰ Journal Tome 29, 22.7. et 11.8.1800.

contact avec des magistrats suisses afin de les convaincre de son idée d'une médiation prussienne.²¹

La mise en œuvre du projet, officiellement poursuivi en silence, sembla de plus en plus urgente à Chambrier d'Oleyres à partir du moment où la rumeur courut que la maison de Habsbourg voulait désigner un grand-duc autrichien au poste de stathouder en Suisse. Le risque d'un tel scénario devint encore plus menaçant lorsqu'en avril 1802, la retraite des armées françaises plongea la République helvétique dans le chaos. Aussi, dans ses dépêches, Chambrier d'Oleyres ne cessait-il de répéter d'une manière pressante que Vienne envisageait de nommer le grand-duc Jean (1782–1859) en tant que chef d'une Confédération suisse modifiée d'après le modèle des Etats-Unis.²² Selon Chambrier d'Oleyres, il était grand temps d'empêcher un tel cas de figure en mettant en place un stathoudérat prussien en Suisse.²³ Afin d'étayer son point de vue, il rédigea de nouveau un mémoire sur Casimir de Brandebourg.²⁴ En décembre 1802, en à peine cinq jours, il écrivit la suite de son mémoire.²⁵

Dans son deuxième mémoire, Chambrier d'Oleyres montrait – en adhérant indirectement à la position de Bonaparte placée en tête de cet article – que les Suisses eux-mêmes ne seraient jamais capables de garantir la paix interne: «quand des projets ambitieux vinrent à séduire les chefs de

²¹ *Ibid.*, 14.9.1799.

²² Journal Tome 30, 21.2.1802. La rumeur d'un grand-duc autrichien courut également lors de la Consulta à Saint-Cloud: Journal Tome 31, 27.12., 31.12.1802 et 13.2.1803; GStPK, I. HA, Rep. 11, Akten, Nr. 10131, sans fol. De plus, on craignit qu'à l'instar de la République cisalpine, Napoléon pût se mettre à la tête de la Suisse, Journal Tome 30, 22.2.1802.

²³ Oppliger, *op. cit.*, p. 519: «politische Ansichten [de Chambrier d'Oleyres' wurzelt] in der anti-österreichischen friedrizianischen Politik, in den Europa umfassenden Plänen Friedrich Wilhelm II. und dessen Minister Hertzberg während der ersten Jahre nach der Gründung des Fürstenbundes».

²⁴ Journal Tome 31, 11.12.1802.

²⁵ Chambrier d'Oleyres, Jean-Pierre, Second Mémoire sur Casimir, Margrave de Brandebourg – Baireuth, in: Mémoires de l'Académie Royale des Sciences 1803, pp. 26–34, version en ligne: <http://bibliothek.bbaw.de/bibliothek-digital/digitalequellen/schriften> (10.03.2017); Journal Tome 31, 13.12. et 18.12.1802.

plusieurs cantons [...] quand enfin des divisions intestines et des querelles sanglantes furent allumées au sein de ces Cantons, par les passions de leurs chefs, alors on perdit de vue le système que le traité de Bâle avoit établi.»²⁶ Néanmoins, Chambrier d'Oleyres restait optimiste dans sa correspondance. Même après la proclamation de l'Acte de médiation en 1803, il continua de défendre son point de vue: les Suisses se rendraient finalement compte que seul un chef issu d'une maison neutre serait capable de lui apporter la stabilité. C'est pourquoi il essaya, à travers son mémoire sur le margrave Casimir, d'attirer l'attention de quelques «personnes éclairées de la Suisse» sur l'idée d'un médiateur prussien.²⁷ Et une fois de plus, en janvier 1803, Chambrier d'Oleyres reçut de Berlin l'instruction de ne pas perdre de vue le scénario «Casimir»²⁸.

Cependant, au commencement de l'année 1803, l'idée d'installer un prince prussien à la place d'un stathoudérat suisse perdait en actualité. La proclamation de l'Acte de Médiation mit fin à la parenthèse qu'avait formée l'organisation centralisée de la Suisse. La Suisse retourna à l'union des Etats, à la tête de laquelle – plus directement formulé – se trouva un «stathoudérat français» en la personne du landammann. Théoriquement, la restauration d'une constitution fédérale aurait permis de renouer les anciens liens avec Neuchâtel. Toutefois, plusieurs points de litiges, à savoir la question des dîmes supprimées ou l'exportation de blé, détériorèrent le bon voisinage. La situation fâcheuse de la principauté, située entre la France et une Suisse soumise à la volonté de Napoléon, restait précaire.

Finalement, ce que craignaient depuis longtemps les Neuchâtelois loyaux aux rois de Prusse se produisit: au printemps 1806, par le traité de Paris, Frédéric-Guillaume III céda Neuchâtel à Napoléon. Cet événement représente un moment épineux dans la carrière de Chambrier d'Oleyres, car il fut chargé de remettre – sous le regard sévère d'un buste de Napoléon – le sceptre de la principauté aux mains du commissaire français. L'empereur des Français, dans le cadre de sa politique de gratification, alloua ensuite le nouveau fief impérial au maréchal Louis-Alexandre Berthier (1753–1815).

²⁶ Chambrier d'Oleyres, *op. cit.*, p. 27.

²⁷ Journal Tome 31, 20.12.1802.

²⁸ *Ibid.*, 1.2.1803.

Restant au service prussien, Chambrier d'Oleyres fut, même après la cession de Neuchâtel, loin de classer son projet d'un stathoudérat prussien. Chaque fois qu'une révision de la Constitution de la Suisse sembla envisageable, il ne manqua pas de rappeler son scénario «Casimir» à Berlin.²⁹ En effet, le changement de domination ne mit pas fin aux projets monarchiques pour la Suisse: dès l'été 1806, la rumeur courut que Neuchâtel serait unie à la Suisse et que Berthier deviendrait souverain du nouvel Etat.³⁰ Si ce plan – dont le résultat aurait été semblable à celui conçu par Chambrier d'Oleyres – ne vit finalement pas le jour, ce serait en raison de l'intérêt de Napoléon à garder un état tampon entre lui et l'Empire autrichien.³¹

En dépit du changement de domination, Chambrier d'Oleyres, toujours au service du roi de Prusse, ne transféra pas sa résidence de Cormondrèche à Berne. Pendant la période de paix, son domicile neuchâtelois ne lui causait aucun problème. Mais avec la déclaration de guerre entre la France et la Prusse en mars 1813, ces liaisons multiples devinrent problématiques. Chambrier d'Oleyres préféra suspendre ses fonctions de ministre public afin de ne pas attirer la méfiance de Napoléon sur la principauté par sa présence à Neuchâtel. Chambrier d'Oleyres ignorait encore qu'il devrait bientôt – à l'instar de son protagoniste historique Casimir – jouer lui-même le rôle de médiateur prussien lors des négociations pour la réorganisation constitutionnelle de la Suisse.

²⁹ Journal Tome 37, 17.7.1809. Le prince héritier de Prusse semblait s'intéresser à Casimir. Pourtant, il faisait semblant de ne pas comprendre l'allusion aux événements actuels, Journal Tome 39, 29.8. et 31.8.1810.

³⁰ Journal Tome 35, 31.7. et 27.8.1806. La rumeur d'installer le nouveau prince neuchâtelois en Suisse courut pendant toute la période de l'Acte de médiation, Journal Tome 36, 1.4.1808; Journal Tome 37, 22.3.1809; Journal Tome 39, 21.12.1809, 30.7. et 16.9.1810.

³¹ Journal Tome 37, 13.7.1809. De plus, il était peu probable que Berthier aspirât à être nommé prince de la Suisse, étant donné qu'il était déjà prince de Wagram, possédant le château de Chambord, et colonel général des Suisses depuis 1809.

La médiation prusso-neuchâteloise

Quand en 1813 la chute de Napoléon devint prévisible et les rapports de forces penchèrent en faveur de la coalition antinapoléonienne, le temps sembla venu pour Neuchâtel de jouer de nouveau la carte prussienne. En novembre 1813, alors que les troupes alliées marchaient vers la France, le gouvernement de la Confédération jugea indispensable de se déclarer neutre. Pourtant, le passage des troupes à travers la Suisse ne pouvait plus être évité. Aussi, propriété du prince français Berthier, la principauté de Neuchâtel risquait-elle l'occupation par les troupes alliées. Dans l'urgence, les conseillers d'Etat de Neuchâtel prièrent Chambrier d'Oleyres de s'engager en faveur de la neutralité de Neuchâtel car, à l'inverse des conseillers, il n'était pas lié à Berthier par serment et pouvait ainsi agir plus librement. La menace immédiate sur Neuchâtel et le fardeau probable des cantonnements conduisirent Chambrier d'Oleyres à renouer avec son rôle de ministre prussien et à solliciter un engagement du roi de Prusse en faveur de son ancienne principauté auprès de ses partenaires d'alliance.³²

Car pour Chambrier d'Oleyres, le constat était sans appel: la sécurité de Neuchâtel dépendait, comme en 1792, de sa participation à la neutralité suisse. Pourtant, une telle participation semblait impensable tant que Neuchâtel restait une principauté française.³³ Lorsqu'il apprit que les alliés acceptaient la neutralité de la Confédération mais estimaient, en même temps, qu'une meilleure gestion des frontières était indispensable pour la garantir, il vit le projet d'une alliance entre la Suisse et Neuchâtel se réaliser avec l'aide des alliés.³⁴ Chambrier d'Oleyres multiplia les démarches en faveur d'un retour de Neuchâtel sous domination prussienne. A cette fin, il mit moins en avant la violation du droit des gens commise par Napoléon que la perspective de revenir aux liens étroits qui avaient existé entre Neuchâtel et la Confédération: grâce à ce rétablissement, argumentait-il, la domination prussienne aurait pu être assurée comme elle l'avait été avant 1798, ce qui

³² Journal Tome 42, 17.11., 25.11. et 2.12.1813.

³³ AEN, Fonds de Chambrier, Correspondance de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, Chambrier d'Oleyres à Samuel de Chambrier, Berne le 30.12.1813.

³⁴ *Ibid.*, 25–27.11.1813. Chambrier d'Oleyres n'informa Berlin qu'après coup, *ibid.*, 29.11.1813.

aurait enlevé tout fondement aux raisons qui, en 1806, avaient été avancées pour justifier la cession à la France.³⁵ Cette argumentation fut bien accueillie à Berlin. En décembre 1813, Chambrier d'Oleyres fut informé de la volonté prussienne de reprendre possession de Neuchâtel. La seule condition résidait dans la reconnaissance de la neutralité de la Suisse par les alliés.³⁶ Par la dépêche de Berlin fut donc mit noir sur blanc un élément clé de l'histoire moderne de la principauté: la domination prussienne était étroitement liée à la garantie de la protection suisse et, par conséquent, dépendait de la stabilité intérieure de la Confédération.

Malheureusement, la déclaration d'intention de Berlin n'arriva qu'après l'entrée des troupes alliées. Espérant pouvoir épargner à Neuchâtel le traitement réservé aux pays français ennemis, le conseiller d'Etat et fils adoptif de Chambrier d'Oleyres, Frédéric-Alexandre, avait proposé au Conseil d'Etat, dès avant l'arrivée des Autrichiens, que son père prît possession de Neuchâtel au nom du roi de Prusse. Chambrier d'Oleyres était, selon lui, disposé à franchir le pas, même sans autorisation royale, s'il était soutenu par le Conseil d'Etat.³⁷ Mais le celui-ci rejeta ce plan et décida de tout miser sur la carte suisse. Chambrier d'Oleyres se rendit donc à Berne. Dans la ville de l'Aar, il apprit par les ministres alliés que Neuchâtel deviendrait un canton suisse si le roi de Prusse ne reprenait pas possession de son ancienne principauté.³⁸ C'était exactement le cas de figure que Chambrier d'Oleyres voulait éviter.³⁹ Pour rendre possible la domination prussienne, il chercha donc à reprendre et à intensifier d'anciennes alliances entre Neuchâtel et une Confédération suisse restaurée.⁴⁰ D'autant que ces alliances s'étaient révélées

³⁵ Journal Tome 42, 18.12.1813. De Chambrier d'Oleyres s'appuya sur Georg Friedrich von Martens, *Einleitung in das positive Europäische Völkerrecht auf Verträge und Herkommen gegründet*, Göttingen 1796.

³⁶ Journal Tome 42, 30.12.1813.

³⁷ Journal Tome 42, 22.12.1813.

³⁸ *Ibid.*, 23.12.1813.

³⁹ Nicolas-Frédéric de Mulinens, qui, dans un premier temps, était en faveur d'un cantonnement, dit de Neuchâtel n'avoir «aucune habitude Répub[lique] ayant toujours eu un Prince qui étoit la Clef de la Voute», Journal Tome 42, 23.12.1813.

⁴⁰ *Ibid.*, 8.1., 14.1. et 2.2.1814.

avantageuses à plusieurs reprises dans le passé pour la principauté en favorisant les intérêts locaux à l'échelle européenne.⁴¹

Ayant appris la nouvelle de l'entrée des monarques alliés à Bâle en janvier 1814, Chambrier d'Oleyres se rendit sur le champ dans la ville rhénane. Ce fut là qu'il reçut un rescrit du roi dans lequel il lui annonçait que la Prusse reprendrait possession de Neuchâtel – temporairement jusqu'à la conclusion de la paix.⁴² A l'hôtel *Les Trois Rois*, Chambrier d'Oleyres fut accueilli en audience par Frédéric-Guillaume III qui le désigna, en outre, gouverneur provisoire de Neuchâtel. Chambrier d'Oleyres retourna ensuite à Neuchâtel pour proclamer le retour de la principauté sous la domination prussienne. Cette proclamation lui permit en même temps de passer l'éponge sur une tache sombre de sa carrière diplomatique, advenue huit ans auparavant, quand il avait dû délier les Neuchâtelois de leur serment envers le roi et céder leur pays à Napoléon.⁴³

En mars 1814, Chambrier d'Oleyres eut l'occasion de faire avancer son projet d'une alliance étroite entre Neuchâtel et la Suisse: le roi de Prusse voulait l'accréditer auprès de la Diète helvétique afin qu'il pût contribuer à la conclusion du Pacte fédéral avec ses collègues impériaux. Mais étant depuis peu gouverneur de Neuchâtel, Chambrier d'Oleyres était davantage préoccupé par la sécurité de la principauté. Il craignait de mettre en danger les relations fragiles avec la Suisse en se rendant à une Diète marquée par les divisions intestines. Afin de ne pas véhiculer l'idée qu'il voulait se mêler des affaires considérées comme internes à la Suisse, il pria le roi de ne pas l'envoyer à Zurich.⁴⁴ Mais sa demande arriva trop tard: Frédéric-Guillaume III avait déjà scellé sa lettre de créance.⁴⁵

Chambrier d'Oleyres se rendit donc à la Diète fédérale. Arrivé à Zurich, il reçut une copie de l'instruction donnée à ses deux collègues. Quand Chambrier d'Oleyres s'aperçut qu'il y manquait l'article sur Neuchâtel, il craignit une omission délibérée. Il croyait que les alliés aspiraient à transfor-

⁴¹ En ce qui concerne les avantages résultant pour un petit territoire d'un prince éloigné, cf. Weber, *Lokale Interessen*.

⁴² Journal Tome 42, 12.1.1814.

⁴³ Journal Tome 43, 26.1.1814.

⁴⁴ *Ibid.*, 14.3.1814.

⁴⁵ *Ibid.*, 15.3.1814.

mer Neuchâtel en canton pour priver la Prusse de son influence potentielle sur la Confédération suisse. Mais il se trompait: l'article sur Neuchâtel dans l'instruction de ses deux collègues n'évoquait qu'une alliance: «Les Plénipotentiaires insisteront que la Principauté de N[euchâtel], sur laquelle S[a] M[ajesté] le Roi de Prusse a déjà fait valoir les droits, [est invitée] à envoyer des députés à la Diète afin de contracter une alliance avec la Confédération [...] au point d'établir les mêmes obligations de garantie que si Neuchâtel faisoit un canton [...].»⁴⁶

Une telle alliance convenait tout à fait à Chambrier d'Oleyres. En avril 1814, la Diète accepta la proposition des ministres alliés d'inviter des députés neuchâtelois.⁴⁷ Le 13 mai, Chambrier d'Oleyres assista, avec les députés neuchâtelois, à la discussion d'un «traité d'accession au pacte fédéral p[ou]r l'état souv[éran] de N[euchâtel] sans prononcer le mot de Canton».⁴⁸ Lors de cette réunion au sein de la commission diplomatique de la Diète, Chambrier d'Oleyres assura – sans être explicitement autorisé par Berlin⁴⁹ – que Neuchâtel resterait pour toujours sous domination prussienne et, de plus, il garantit que seul le Conseil d'Etat était chargé de l'exécution de tous les engagements pris avec la Suisse. En exigeant expressément ces conditions, les magistrats suisses de la Confédération voulaient éviter d'être entraînés dans une guerre à cause de leurs relations avec la principauté prussienne.⁵⁰ A

⁴⁶ Journal Tome, 21.3.1814.

⁴⁷ Dans une note du 22 avril 1814, les ministres alliés déclarèrent qu'une Suisse indépendante et neutre était dans leur intérêt. De plus, pour renforcer les frontières suisses, Neuchâtel devait être inclue dans la Confédération. Cette note peut essentiellement être attribuée à Chambrier d'Oleyres, Journal Tome 43, 12.4. et 15.4.1814. Chambrier d'Oleyres suggéra au Conseil d'Etat avant les discussions à la Diète de former une commission pour préparer les instructions des députés neuchâtelois à la Diète, AEN, 1ACHA-198, Copie-lettres de la correspondance reçue et envoyée (1813–1814).

⁴⁸ Journal Tome 43, 13.5.1814.

⁴⁹ Pourtant, Chambrier d'Oleyres avait informé la cour à l'avance qu'il allait faire cette déclaration, Journal Tome 43, 30.4.1814. Le rescrit royal ne fut cependant émis qu'en juillet 1814, AEN, 5ACHA-238, Acte de renonciation de Berthier.

⁵⁰ La commission diplomatique de la Diète exigea explicitement que Neuchâtel restât prussien. Cela lui donna l'espoir de gagner un partenaire puissant. Par conséquent il faudrait, à mon avis, réviser le point de vue de l'historiographie neuchâteloise qui considérait le roi de Prusse comme l'obstacle majeur d'une alliance entre Neuchâtel et la Suisse, cf.

la suite des déclarations de Chambrier d'Oleyres, la Diète s'exprima en faveur d'une alliance avec Neuchâtel. Cependant, elle exigea que les discussions des modalités du contrat ne débutent qu'après la conclusion du Pacte fédéral.⁵¹

L'élaboration de ce nouveau Pacte fédéral dut beaucoup à la présence des trois ministres alliés. Deux points seulement ne faisaient pas débat à la Diète: le retour à l'ordre fédéral et la nécessité d'un organe central opérationnel. En revanche, les différentes revendications territoriales des anciens cantons retardaient la conclusion du pacte. Toutefois, après l'abdication de Napoléon en avril 1814, lorsque les esprits réactionnaires gagnèrent en influence, les ministres alliés hâtèrent la conclusion du pacte pour éviter l'influence des Bourbons, retournés sur le trône de France, sur les affaires suisses.⁵²

Pour contrecarrer le danger d'une ingérence française, le ministre russe Jean Antoine de Capo d'Istria (1775–1831) présenta un projet de Constitution.⁵³ D'après leurs instructions, les ministres alliés ne devaient intervenir dans les discussions qu'au cas où les Suisses ne parviendraient pas à se mettre d'accord. En cas de désaccord, ils devaient convoquer une consulte similaire à celle à Saint-Cloud en 1802. Mais cette démarche fut aussitôt rejetée, probablement à cause de ses relents napoléoniens.⁵⁴ En revanche, la présentation d'un projet de Constitution proprement dit n'était pas prévue par les instructions ministérielles. Aussi les trois ministres décidèrent-ils de présenter dans les lettres à leurs souverains le projet de Capo d'Istria comme le «résultat de la volonté générale de la nation [suisse] librement consultée».⁵⁵ Mais il fallut également que Capo d'Istria menaçât de partir sur le champ si

par exemple Roulet, *op. cit.*, p. 189. La problématisation du double caractère de principauté et de canton est, à mon sens, une rétroposition anachronique du conflit du milieu du XIX^e siècle aux années 1814/15, qui fut de plus exacerbé lors d'un antagonisme caricaturé (involontairement) entre Georges de Rougemont et Chambrier d'Oleyres, cf. Roulet, *op. cit.*, p. 159 et 186.

⁵¹ Journal Tome 43, 18.5.1814.

⁵² *Ibid.*, 7.4.1814.

⁵³ *Ibid.*, 20.4.1814.

⁵⁴ *Ibid.*, 28.3.1814.

⁵⁵ *Ibid.*, 20.4.1814.

le pacte n'était pas conclu,⁵⁶ pour que la Diète s'accordât finalement sur un projet constitutionnel à proposer aux cantons.

Lors du débat sur la nouvelle Constitution suisse au sein de la commission diplomatique, Chambrier d'Oleyres joua le rôle de médiateur. Grâce à ses origines neuchâteloises, il disposait des meilleures relations en Suisse et était bien plus familiarisé avec les particularités helvétiques que ses deux collègues. Les débats sur la révision des Constitutions cantonales illustrent parfaitement ce rôle. Alors que Capo d'Istria prévoyait un billet rédigé sur un ton autoritaire, Chambrier d'Oleyres voulait gagner la faveur des gouvernements de Berne, de Soleure et de Fribourg en leur envoyant une note amicale.⁵⁷ Tout comme Capo d'Istria, le ministre autrichien Franz Alban Schraut (1745–1825) se montra peu sensible quand, selon certaines sources, il dit «que ce Guillaume Tell, le héros de la petite Confédération Suisse, n'étoit qu'un vil assassin».⁵⁸

Le rôle de médiateur joué par Chambrier d'Oleyres correspondait d'une certaine manière au portrait dressé pour Casimir dans ses mémoires historiques. Par ailleurs, le rôle de Chambrier d'Oleyres ne déboucha pas non plus sur un stathoudérat prussien pour la Suisse. Pourtant, peu avant sa nomination à la Diète, Chambrier d'Oleyres essaya de relancer son ancien plan: en janvier 1814, le Bernois Nicolas-Frédéric de Mülinen (1760–1833) ressortit le projet constitutionnel que Nicolas-Frédéric de Steiger (1729–1799) avait dressé d'après le modèle des Etats-Unis en 1799.⁵⁹ Chambrier d'Oleyres craignait alors que les Habsbourgeois pussent également remettre à l'ordre du jour leur idée de placer un grand-duc autrichien à la tête de la Suisse. Mais cette fois, la réaction de Berlin fut différente: tenant compte de la détérioration du climat politique européen, le ministre prussien Karl August von Hardenberg (1750–1822) ordonna à Chambrier d'Oleyres d'abandon-

⁵⁶ *Ibid.*, 28.4.1814.

⁵⁷ *Ibid.*, 16.5. et 18.5.1814.

⁵⁸ *Ibid.*, 16.8.1814.

⁵⁹ Journal Tome 42, 2.1.1814; Journal Tome 43, 26.2.1814. Chambrier d'Oleyres essaya également de convaincre le tsar, *ibid.*, 10.3.1814. Auparavant courut la rumeur que La Harpe aspirait au poste de landammann perpétuel avec le soutien de la Russie, *ibid.*, 3.3.1814. Deux mois plus tard, la rumeur fut répandue que La Harpe serait gouverneur de Neuchâtel, *ibid.*, 4.5. et 12.5.1814.

ner ce scénario.⁶⁰ Jamais un prince prussien ne serait chef de la Confédération suisse.

Néanmoins, l'idée d'une constitution monarchique en Suisse entraîna une prolifération des rumeurs pendant que les grandes puissances, au congrès de Vienne, se partageaient le gâteau européen. En mai 1814 se répandit la nouvelle qu'un grand-duc d'Autriche était désigné à la tête de la Suisse.⁶¹ En juin de la même année, la rumeur courut à Berne que l'Angleterre voulait gagner en influence en Suisse et prévoyait Edward Augustus, Duke of Kent and Strathearn (1767–1820), comme souverain suisse.⁶² Et même en octobre 1814, on apprit de Vienne que le congrès envisageait un prince étranger pour la Confédération.⁶³ Puis, en janvier 1815, la rumeur circula que le tsar aurait jeté un œil sur le territoire helvétique pour y placer son beau-frère, le grand-duc de Bade, Karl Ludwig Friedrich (1786–1818).⁶⁴ Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, enfin, fit renaître le projet d'une domination française sur la Suisse: en mai 1815, le canton de Vaud aurait écrit à Paris pour faire restaurer l'Acte de médiation et placer le frère de Napoléon, Joseph Bonaparte (1768–1844), au poste de landammann héréditaire.⁶⁵ Ce ne furent que des rumeurs. «Point d'impôts de chaînes aux enfants de Guillaume Tell [...]»⁶⁶ avait déjà conclu Napoléon dans son discours dans lequel il constata que les Suisses étaient incapables de former un pouvoir central fort. Et il avait vu juste.

⁶⁰ Chambrier d'Oleyres croyait que la Prusse ne voulait pas prendre clairement position tant que la guerre ne serait pas décidée, *Journal Tome 43*, 29.3.1814.

⁶¹ *Ibid.*, 17.5.1814.

⁶² *Ibid.*, 27.6.1814.

⁶³ *Ibid.*, 5.10.1814.

⁶⁴ *Ibid.*, 11.1.1815.

⁶⁵ *Ibid.*, 12.5.1815.

⁶⁶ Bonaparte, *op. cit.*, p. 163.

Conclusion

Le bref parcours de la période qui suivit la proclamation de la République helvétique en 1798 illustre à quel point la stabilité intérieure de la Confédération suisse, si nécessaire pour sa neutralité, dépendait de l'équilibre des forces politiques en Europe.⁶⁷ Lorsque cet équilibre fut troublé plusieurs fois pendant l'invasion des armées révolutionnaires en 1798 et par l'acte final de Vienne en 1815, des scénarios monarchiques furent envisagés pour la Suisse. Ces idées peuvent nous surprendre, mais dans la perspective des acteurs voyant des monarchies renaître de leurs cendres partout en Europe, de telles solutions ne semblaient pas aussi absurdes.

Neuchâtelois au service diplomatique du roi de Prusse, Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, lui aussi, observa très attentivement les événements en Suisse. Il en conclut qu'un stathoudérat prussien serait une solution bénéfique pour tous: pour la Suisse, pour la Prusse et surtout pour sa patrie, la principauté de Neuchâtel. A plusieurs reprises, il essaya de faire valoir son idée et fournit des arguments historiques en rédigeant deux mémoires sur Casimir, margrave de Brandebourg.

Cela indique à quel point les positions de négociation des acteurs diplomatiques présents étaient en grande partie définies par l'origine et les relations personnelles de ces derniers. Loin d'être le prolongement de la main de leur prince, des acteurs diplomatiques comme Chambrier d'Oleyres servaient parallèlement plusieurs intérêts: dans son cas ceux de sa famille, de Neuchâtel, de la Suisse et de la Prusse. De temps en temps, ces relations multiples pouvaient causer des conflits d'intérêt. Mais les intérêts du roi correspondaient bien souvent à ceux de ses envoyés aristocratiques, si bien que rares étaient les litiges, permettant à Chambrier d'Oleyres – grâce à ses multiples relations – d'être un médiateur prédestiné pour régler les affaires de la Suisse. Du fait de ses liens multiples, Chambrier d'Oleyres en venait à assumer plusieurs rôles – comme celui de représentant de famille, de

⁶⁷ Cf. dans ce sens notamment le commentaire sur l'état des recherches dans la note 5, dans André Holenstein, *Nach Napoleon. Die Grossmächte retten die Schweiz*, in: T. Kaestli, *Nach Napoleon. Die Restauration, der Wiener Kongress und die Zukunft der Schweiz 1813–1815*, Baden 2016, p. 39; Thomas Maissen, *Die schreckliche Franzosenzeit*, in: *idem*, *Schweizer Heldengeschichten und was dahinter steckt*, Baden 2015, pp. 124–131.

ministre prussien, de médiateur entre Neuchâtel et la Prusse ou d'intermédiaire entre les cantons et les alliés. Cela, en même temps, accroissait sa marge de manœuvre et influençait sa manière de procéder.

Le bouleversement de l'ordre politique offrait des chances d'une part, mais d'autre part, il exigeait des acteurs la capacité d'adapter constamment leurs projets. Cela explique la suite rapide de projets constitutionnels et le grand nombre de rumeurs qui circulèrent pendant la période analysée dans cet article. Néanmoins, des continuités peuvent être repérées en ces temps troublés: Chambrier d'Oleyres réussit, grâce à son rôle d'observateur, à adapter aux circonstances du moment la traditionnelle stratégie des Neuchâtelois – consistant en une alliance étroite avec la Confédération suisse sans s'y intégrer totalement afin de pouvoir maintenir les relations avec la Prusse. La conclusion de l'alliance entre Neuchâtel et la Confédération suisse en 1814 assura le renforcement de ces liens. Même si, en raison d'un équilibre des forces modifié, son projet d'un stathoudérat prussien ne se trouva pas mis sur la table des négociations à la Diète, cela n'importa finalement pas véritablement à Chambrier d'Oleyres: la situation de Neuchâtel semblait sécurisée et les mémoires sur Casimir lui avaient donné l'occasion de se présenter comme un serviteur zélé et patriotique du roi de Prusse.

A Vienne, l'organisation fédérative de la Confédération suisse fut garantie par les grandes puissances puisque la forme neutre et républicaine coïncidait avec leur intérêt de créer un ordre stable. Le Pacte fédéral de 1815 restait donc l'œuvre des chefs couronnés, de sorte qu'au fond, la Suisse, unique avec sa constitution républicaine dans une Europe des monarchies, reçut une touche royale même sans la réalisation du scénario «Casimir».

Nadja Ackermann, M.A., Universität Bern, Historisches Institut, Länggassstrasse 49, CH-3012 Bern, nadja.ackermann@hist.unibe.ch